

<p>COMMUNE de SEYSSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSSES</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSSES</b></p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 17 Procurations : 4 Absents : 8 Votants : 21 Pour : 21</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 5 décembre 2019</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto;"> <p>REÇU LE = 13 DEC. 2019</p> </div>
<p><b>PRESENTS</b> : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Magali GRANDSIMON, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Philippe RIGAL, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL.</p> <p><b>PROCURATIONS</b> : Alain AUBERT à Michel PASDELOUP, Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Marie-Ange KOFFEL à Yvelise MONTANE, Jean-Pierre ZANATTA à Alain VIDAL.</p> <p><b>ABSENTS</b> : Corinne CORDELIER, Bruno BENOIST, Floréal PALAZON, Jennifer DURAND, Line DELHON, Eva FLORES, Manuel SOLSONA, Joëlle GARCIA.</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Yvelise MONTANE</p>	
<p><b>N° 4646</b></p> <p><b>OBJET :</b></p> <p><b>Autorisation de recruter un agent non titulaire</b></p>	<p>Monsieur le Maire expose à l'assemblée :</p> <p>Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;</p> <p>Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3 – 1° et/ou l'article 3 – 2° ;</p> <p>Considérant que les besoins du service peuvent justifier du recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité <i>et/ou</i> faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, (pour un accroissement temporaire d'activité : contrat d'une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois) (pour un accroissement saisonnier d'activité : contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois).</p> <p>Il est proposé au Conseil Municipal de recruter un agent non titulaire au service Informatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1 Technicien territorial à temps complet (35H/semaine) pour une période de 12 mois à compter du recrutement et d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au budget 2020</li> </ul> <p><b>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Décide</b> de recruter un Technicien territorial à temps complet (35H/semaine) pour une période de 12 mois à compter du recrutement.</li> <li>• <b>Inscrit</b> les crédits budgétaires nécessaires au budget 2020</li> </ul>

Certifié exécutoire,  
Reçu en Sous-Préfecture  
le : 13 DEC. 2019

Affiché  
le : 16 DEC. 2019

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,  
au registre sont les signatures,  
pour copie conforme, Seysses, le 12 décembre 2019

**Le Maire,  
Alain PACE**

